

NOTE DE SERVICE
N°2
2005/2006

Note pédagogique

**Inspection de
l'éducation nationale
circonscription de
Bergerac EST**

Tél. : 05 53 57 14 42

Fax : 05 53 23 56 23

Ce.ien-bergest@ac-bordeaux.fr

Cette note porte sur les points suivants :

I – Evaluation à l'entrée au CE2, début du cycle III
(comprenant deux annexes sous PDF)

II – Actions en faveur des élèves non francophones

III – Inspections des enseignants – modalités

I - Evaluation à l'entrée au CE2, début du cycle des approfondissements

Textes de référence :

- (B.O. n° 25 du 30 juin 2005)
- Circulaire n° 2004-108 du 5-7-2004 (B.O. n° 28 du 15 juillet 2004) ?
- Note du B.O. n°19 du 9 mai 2002 concernant les évaluations et les outils nationaux.
- Document à l'attention de l'enseignant (français, mathématiques).

1) Cette évaluation diagnostique s'adresse à tous les élèves de CE2 et se déroulera jusqu'au 23 septembre 2005. Elle évalue le niveau de maîtrise de certaines compétences en français et en mathématiques.

Vous serez très attentifs aux conditions de passation et aux consignes à appliquer strictement afin de placer tous les élèves dans la même situation.

Les compétences attendues pour l'évaluation sont réparties (**fichier joint en PDF**):

- En quatre champs en français : compréhension, reconnaissance de mots, productions de textes, écriture et orthographe.
- En cinq champs : espace et géométrie, exploitation de données numériques, grandeurs et mesures, connaissance des nombres entiers naturels et calcul.

2) Exploitation des évaluations :

a- Les deux demi-journées de pré-rentrée restant à utiliser seront consacrées à la correction et à cette analyse.

Les directeurs d'école voudront bien m'adresser la date et le lieu de ces réunions.

Tous les enseignants de l'école maternelle jusqu'à la fin du cycle des approfondissements sont concernés.

La connaissance des résultats des élèves permettra d'ajuster les projets pédagogiques de chaque école. De même la connaissance des résultats des élèves entrés en sixième que nous vous transmettrons aidera à modifier si nécessaire le projet de l'ensemble du cycle III.

b. L'élaboration de Programmes Personnalisés d'Aide et de Progrès (P.P.A.P.) pour les élèves qui ne maîtrisent pas les compétences attendues, répondra aux besoins des élèves. Un suivi de cette mise en place sera effectué dans la circonscription. D'autres dispositifs pédagogiques d'aide aux élèves de natures différentes pourront être mis en place en fonction de l'importance des besoins constatés (atelier de soutien dans la classe, "groupes de besoins" de cycle...).

Les directeurs d'école organisent la restitution des résultats de l'évaluation aux familles et aux élèves. Les enseignants présentent les résultats en utilisant les cahiers d'évaluations.

c. Je vous demande de bien vouloir suivre strictement la procédure **jointe en annexe sous PDF**

II – Actions en faveur des élèves non-francophones primo-arrivants

Références :

- circulaire n° 2002-063 du 20 mars 2002 relative aux modalités d'inscription des élèves de nationalité étrangère
- circulaire n° 2002-100 du 25 avril 2002 relative à l'organisation de la scolarité des élèves nouvellement arrivés en France.

L'enseignant itinérant qui peut vous conseiller dans la prise en charge pédagogique des situations des élèves primo-arrivants non francophones est :

- M. Bruno ARFEUILLE, professeur des écoles, sur un temps complet.
Contact : 06.10.64.55.73

Je vous invite à aller sur le site Internet "accueillir un enfant non francophone" : <http://crdp.ac-bordeaux.fr/cddp24/enaf>

Dans certains cas, une prise en charge pédagogique en petits groupes par un professeur ayant une compétence en français langue étrangère peut être organisée en plus de l'horaire normal d'enseignement. A cet effet, un volume d'HSE (heure supplémentaire effective) peut être demandé, sous notre couvert, auprès de la division de l'action éducative de l'Inspection Académique et accordé dans la limite de l'enveloppe horaire globale départementale.

III – Inspections d'enseignants – Modalités-

Référence : note de service du 4 juillet 1990 ; décret du 18/7/1990

Cette note a pour but de préciser à l'ensemble des enseignants de la circonscription les modalités des inspections.

Finalités

L'inspection individuelle a pour but :

- D'assurer le contrôle de la conformité : applications des programmes nationaux et respect d'un enseignement adapté à la diversité des élèves.
- De donner aux maîtres les moyens de mieux évaluer leur action et les aider à améliorer l'efficacité de leur enseignement.
- De repérer les besoins, apporter des conseils. C'est aussi l'occasion d'apprécier le réinvestissement des animations pédagogiques et des stages de formation continue.

L'inspection est un temps d'évaluation basé sur un échange entre professionnels. Elle doit permettre à l'enseignant de confronter sa pratique à un regard distancié.

Modalités

Les enseignants sont prévenus de l'inspection par courrier électronique. Ils renseignent le questionnaire préalable à la visite et ils renvoient leur emploi du temps de la semaine, huit jours avant la date de l'inspection, au plus tard.

1- l'Observation dans la classe

Les séquences observées correspondront à celles figurant sur l'emploi du temps de la classe.

La séquence est analysée comme l'un des éléments de la pratique pédagogique du maître. Les productions des élèves, les documents de préparation de la classe, les outils d'évaluation, sont autant d'indicateurs de la qualité du travail effectué dans la classe. Je demande donc aux enseignants de bien vouloir mettre à ma disposition les documents suivants :

- le registre d'appel,
- les documents servant à la préparation des séquences pédagogiques.
- tous les cahiers, classeurs ou fichiers d'un élève de chaque cours,
- tous les cahiers utilisés par les élèves (leçons, évaluations, exercices)
- le projet d'école, le projet de cycle, les outils d'évaluation utilisés en classe.
- les projets d'aides spécialisées des élèves suivis par le RASED
- Tous autres documents que vous souhaitez porter à ma connaissance (réalisation et travaux antérieurs, dossiers personnels).

2- L'entretien : (30 à 45 minutes)

L'entretien porte sur les séquences observées et sur les documents communiqués. Il s'agira d'apprécier :

- la cohérence entre le projet de la classe, le travail mené dans le cycle et le projet d'école,

- l'aide apportée aux élèves en difficulté,
- la prise en compte des priorités nationales.

La formation ainsi que tous les sujets liés au projet professionnel seront également abordés.

3- le rapport :

Il rend compte à Monsieur l'inspecteur d'académie de la pratique professionnelle de l'enseignant.

Le rapport rédigé et signé par l'IEN est envoyé à Monsieur l'inspecteur d'académie qui arrête la note. Il est ensuite envoyé pour signature à l'intéressé dans un délai de 3 mois.

4- L'inspection des directeurs

L'exercice de ces fonctions mérite une analyse précise, sur les plans : pédagogique, relationnel et administratif. Le rôle de ces derniers dans l'animation de l'école et dans le pilotage du projet d'école fait l'objet d'une évaluation particulière.

Les directeurs voudront bien mettre à ma disposition les cahiers de concertation (conseils de cycle, de maîtres, d'école) et les différents registres (matricule, inventaire, sécurité, coopérative scolaire).

5- L'inspection des membres du RASED

L'inspection des membres du RASED prendra en compte les aspects spécifiques de leurs missions dans le cadre du projet de réseau.

Je serais reconnaissante aux directeurs d'écoles à plusieurs classes, de bien vouloir veiller à ce que les conditions matérielles les plus favorables soient réunies lors d'une inspection (remplacements de services, prise en charge des élèves lors de l'entretien).

Je vous remercie de votre collaboration.

L'IEN
Sylvie REBESCHINI

Cette note de service doit être portée à la connaissance de tous les personnels enseignants de l'école, y compris les membres de RASED et les titulaires mobiles) **Elle sera insérée sur le site de la circonscription : <http://www.ac-bordeaux.fr/ia24/IENBergeracEst/>**

Emargement des collègues ayant pris connaissance de la présente note :

NOM – Prénom	Fonction	signature